

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Fermeture au trafic

Tronçon: Route cantonale N° 1358 Traversé du chantier CFF Ligerz Est «Bipschal» sur une longueur de 200m (Coord. 47.090391/ 7.148140)

Durée: Le mardi 11 mars et le mercredi 12 mars 2025 de 21h à 6h

Dérogations: Aucune

Route cantonale N° 1358 Ligerz – Twann / secteur Bipschal Chantier CFF

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour accéder à La Neuveville depuis Douanne est prévu par la route cantonale les gorges de Douanne via Prêles – La Neuveville (max. 18t.)

Un itinéraire de déviation pour accéder à Douanne depuis La Neuveville est prévu par la route cantonale via prêles - les Gorges de Douanne – Douanne (max. 18t.)

Motif de la mesure: Travaux de réfection de l'enrobé sur la zone du chantier CFF

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de réfection d'enrobée bitumineux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

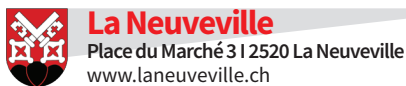
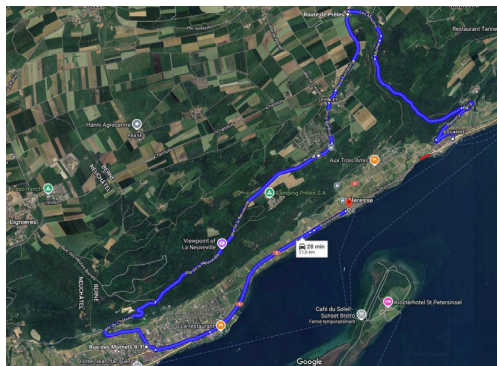
Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 19 février 2025

Office de ponts et chaussées du canton de Berne

Déviation de la route cantonale Ligerz – Twann par les Gorges de Douanne -18t.



Avis de construction

Requérant: M. Peter Bösiger, Dorfstrasse 13a, 2572 Sutz.

Emplacement: parcelles N°s 649, 650 et 1225, au lieu-dit: «La Baume», commune de La Neuveville.

Projet: mise en place d'une clôture pour l'entretien d'un périmètre de prairies et pâturages secs avec l'installation de 2 portails au Sud et 1 à l'Est (pâture chèvres bottées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: périmètre de protection du vignoble, IFP N° 1001 «rive gauche lac de Biemme» et PPS N° 5090 «Le Gibet».

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 101 al. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 mars 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville - Service des ports Publication des places d'amarrage disponibles

Place à flot:	Place N°	Dimension de la place
Port J.-J. Rousseau	JJR-43	764x246 cm
	JJR-90	756x229 cm
Port Le Lessivier	LES-17	747x198 cm
	LES-20	746x194 cm
	LES-39	814x307 cm
Port La Gravière	LAG-09	793x387 cm
Port Chavannes 1	CH1-08	620x222 cm
Port Pré-de-la-Tour	PRE-18	914x220 cm

Plusieurs places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention «place d'amarrage et le numéro de la place», jusqu'au vendredi 21 mars 2025.

Courriel: Municipalité de La Neuveville Service des ports, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Courriel: ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation. Il est inutile de nous soumettre votre postulation si votre bateau a des dimensions supérieures à celles des places mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les

attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci, ainsi que le tarif de location, sont consultables sur le site internet de la Commune: www.laneuveville.ch.

Service des ports de La Neuveville



La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service social régional un ou une:

ASSISTANT/E SOCIAL/E EN FORMATION EN PROCÉDURE D'ADMISSION POUR LA RENTRÉE 2025
DANS UNE HES

Degré d'occupation: 50 % (Contrat à durée déterminée de 4 ans durant la formation HES)

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2025 ou date à convenir

Votre mission:

Accompagné/e par une praticienne formatrice, vous évaluez et analyserez la situation des personnes sollicitant le Service Social Régional La Neuveville (SSRN). Vous mettez en place des projets d'accompagnement et d'intégration en vue de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires de l'aide sociale. Vous fournirez un accompagnement social, une assistance financière et administrative aux bénéficiaires, afin de les aider à réaliser diverses démarches dans le cadre de mandats dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Votre profil:

Vous débutez votre formation en emploi d'assistant/e social/e en septembre 2025 dans une HES. Vous avez de l'aisance en français et des connaissances orales en allemand seraient un atout. Un permis de conduire serait un avantage. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarokoto, responsable du service social régional, par téléphone: 032/752.10.20 ou par courriel: taratra.ramarokoto@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention «ASSISTANT/E SOCIAL/E EN FORMATION» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 18 mars 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait du registre des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, février 2025

Le Conseil municipal



La Municipalité de La Neuveville cherche activement à renforcer l'équipe administrative de sa Chancellerie municipale et recrute un ou une:

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE FORMATION EN EMPLOI HEG À 60 %

Type de contrat: Contrat à durée déterminée (durée du cursus de 4 ans ou pour la durée du cursus en cours en emploi à la HEG)

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou à convenir.

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Votre opportunité:

Vous souhaitez suivre ou suivez actuellement une formation en emploi en économie d'entreprise ou en droit économique à la Haute école de gestion (HEG), tout en occupant un poste rémunéré de 60 % au sein d'une administration communale dynamique? Cette expérience vous permettra d'acquérir des compétences pratiques en lien avec votre formation et de vous familiariser avec le secteur public.

Profil recherché:

- Vous remplissez les conditions d'admission de la formation Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise ou en droit économique;
- Vous disposez d'une formation d'employé/e de commerce complétée par une maturité professionnelle commerciale;
- Vous êtes une personne motivée avec un bon esprit d'engagement et autonome dans le travail;
- Vous maîtrisez les outils Microsoft Office.

Nous vous offrons:

Une place de travail au sein d'une administration communale, dans un cadre idyllique entre les vignes et le lac. Un environnement de travail dynamique et une équipe conviviale. L'accès aux transports publics est à 2 minutes à pied.

Intéressé/e?

Envie de nous rejoindre? Envoyez-nous votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, curriculum vitae, certificats, diplômes et autres documents) **jusqu'au 14 mars 2025** à l'adresse suivante:

Administration communale
Service des ressources humaines
Mention «Collaborateur/trice administratif/ve en formation en emploi HEG»
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

ou par courriel: chancelier@neuveville.ch

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de

M. V. Carbone, chancelier municipal, par téléphone au 032/752.10.03 ou par courriel: chancelier@neuveville.ch.

La Neuveville, février 2025

Le Conseil municipal


Municipalité de La Neuveville
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF-VE à 60%

Type de contrat: Contrat à durée déterminée du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

Votre profil:

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives

- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «ASE CDD», au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 19 mars 2025**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2025

Le Conseil municipal


Municipalité de La Neuveville
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signal'air un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 75 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1^{ère} et la 8^e année essentiellement
- Vous travaillerez au développement et au déploiement d'un projet éducatif complet nécessaire pour l'accompagnement d'enfants nécessitant un encadrement particulier
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe et de forte collaboration

Votre profil:

- Formation d'éducatrice de l'enfance ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchie et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe

- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnherr, directrice de l'école à journée continue, par courriel à direction@signal-air.com ou par téléphone au 032/751.24.85.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «Educatrice/trice de l'enfance EJC», au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 17 mars 2025**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2025

Le Conseil municipal


Municipalité de La Neuveville
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour le secrétariat de l'école primaire, le service de l'enseignement spécialisé et la commission de l'instruction et de la jeunesse, un ou une:

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE
A 40 %

Type de contrat: contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

Vous aurez la charge du secrétariat de l'école primaire et du service de l'enseignement spécialisé de La Neuveville. Vous assurerez la gestion du secrétariat de la commission de l'instruction et de la jeunesse. Vous gèrerez l'inscription des élèves et la statistique scolaire. Vous organiserez et coordonnerez les tâches administratives en lien avec les activités scolaires. Vous rédigerez des procès-verbaux et gérez la correspondance officielle. Vous assurerez le suivi des dossiers du personnel et le traitement des demandes en collaboration avec les différentes parties prenantes, à savoir la direction et le corps enseignant.

Votre profil:

Vous disposez d'un CFC d'employé/e de commerce ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C). Vous avez de l'expérience professionnelle; une expérience dans un poste similaire serait un atout. Vous avez d'excellentes compétences rédactionnelles et de l'aisance dans la prise de procès-verbaux. Vous avez un sens inné pour l'organisation. Ce poste requiert un bon esprit d'initiative et une grande capacité d'autonomie.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M^{me} Emilie Burkhalter, directrice des écoles primaire et infantine, par téléphone: 032 751 24 79 ou par courriel: direction@epln.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention «COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE ECOLE» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 18 mars 2025**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, février 2025

Le Conseil municipal

**Plateau de Diesse**La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2025 - Téléphone & Guichet**La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.****Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:**
Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles**Adresse e-mail:** info@leplateaudediesse.ch**Téléphone:** 032 315 70 70**Site internet:** www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.**

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**Stationnements du 1^{er} trimestre 2025**Stationnements****Diesse:** Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h et 12h**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45
et 15h45**15 mars, 29 mars**

L'administration communale

Avis de construction**Requérant:** M^{me} Martine Gauchat, La Praye 21,
2515 Prêles**Auteur du projet:** S & G Architecture Sàrl, Route
de Prêles 4, 2516 Lamboing**Propriétaire foncier:** M^{me} Martine Gauchat, Prêles**Projet:** Création de deux box à chevaux et d'une
place de stabulation libre dans une écurie existante,
création de deux portes à la place de
fenêtres existantes et création d'un carré de
sable extérieur, parcelle N° 2542, La Praye 21,
village de Prêles**Zone:** Agricole**Dérégulations:** 24e LAT et 41 al. 3 LCPNLa demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 30 mars 2025, publication dans la FO du 5 mars 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 28 février 2025

Secrétariat communal

Avis de construction**Requérant:** M^{me} Sybille Tschäppät, Mont Sujet 30,
2515 Prêles**Auteur du projet:** KEG GmbH, Brühlmattweg 5,
4107 Ettingen**Propriétaire foncier:** M^{me} Sybille Tschäppät, Prêles**Projet:** Installation d'une pompe à chaleur extérieure en fonction relai pour la chaudière à bois, parcelle N° 2648, Mont Sujet 30, village de Prêles
Zone: H2La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 30 mars 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 février 2025

Secrétariat communal

Passeport biométrique – carte d'identité

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre:

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous
au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.**Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse**

Pour ce mois de mars, un après-midi jeux de cartes ou de société, accompagné d'un goûter est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le:

**Mercredi 19 mars 2025 à 14 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing**

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 14 mars 2025 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Informations à transmettre:

- Nom/Prénom
- Adresse
- Localité
- N° de tél
- Besoin d'un transport

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

A retourner jusqu'au vendredi 14 mars 2025 au plus tard à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

032 315 70 70 / info@leplateaudediesse.ch

Commune Mixte De Plateau De Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocationà l'Assemblée communale du mercredi 26
mars 2025 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à
Diesse**Ordre du jour****1. Cession, pour un franc symbolique, de la Buvette de Jorat (bâtiment) au Football-club La Neuveville-Lamboing**

a) Présentation du dossier

b) Approbation de la cession, pour un franc symbolique, de la Buvette de Jorat (bâtiment) au Football-club de La Neuveville-Lamboing

2. Approbation du Règlement sur les pâturages communaux

a) Présentation du règlement

b) Approbation du Règlement des pâturages communaux

c) Présentation de l'ordonnance concernant les tarifs d'estivages des pâturages communaux et les tarifs des corvées (compétence du Conseil communal)

3. Informations du Conseil communal**4. Divers et imprévus****Informations:**

Le Règlement sur les pâturages communaux est déposé publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 21 février 2025 au 26 mars 2025.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre

les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 21 février 2025

Recherche membres pour création d'une commission

Afin de créer une commission non-permanente pour la gestion des manifestations 2025, nous sommes à la recherche de plusieurs personnes.

- Vous souhaitez organiser divers événements listés afin d'offrir à la population des divertissements dans les trois villages?
- Envie de vous investir dans la vie de la région et d'y développer l'animation de la commune?

Il s'agit de proposer à la population les manifestations suivantes :

Chasse aux œufs
Foire de Lamboing
1^{er} août
Foire de Diesse
Vente de sapins
St-Nicolas

Pour ce faire, nous recherchons idéalement 7 personnes, pouvant apporter de nouvelles idées et motivées à donner un peu de son temps contre rémunération.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec M^{me} Anne Pasquiou Caccioppoli par mail à : anne.pasquiou-caccioppoli@leplateaudediesse.ch

Séance pour la fête villageoise 2025

Le comité d'organisation vous invite à une séance d'information :

- Jeudi 20 mars 2025 à l'hôtel de l'Ours de Prêles à 19h30
- Si possible sur inscription à fvplateau@gmail.com ou au 079 312 37 28

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le comité 2025

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO ; RS 211.432.2), la commune mixte de Plateau de Diesse lance l'appel d'offres suivant :

Mandante: Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période contractuelle du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées :

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA-MO » (www.be.ch/manuel-mensuration)

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les

documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques :

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008 : compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information :

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise : au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (p. ex. sur un portail SIG régional)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux :

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères :

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous : www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de la commune mixte de Plateau de Diesse.

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: L'offre doit être adressée à l'administration communale de la commune mixte de Plateau de Diesse d'ici au 7 avril 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Aménagement du territoire

Informations du Conseil communal

L'Assemblée communale du 23 septembre 2023 a accepté le nouveau plan d'aménagement local PAL (règlement de construction, plan de zones et plan de zones de protection). L'ensemble des documents ont été envoyés pour approbation à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 4 décembre 2023.

Ainsi, depuis septembre 2023, la commune traite les demandes de permis de construire selon la nouvelle réglementation. La commune se trouve dans une phase transitoire qui va durer jusqu'à l'approbation du PAL. La durée de cette phase est incertaine car l'OACOT peine à traiter les dossiers du Jura bernois en raison d'un manque de personnel.

Durant cette phase transitoire, toutes les demandes de permis de construire, sauf pour le remplacement de chauffages, doivent passer par l'OACOT pour décision quant au début anticipé des travaux (37 LC). L'OACOT ne peut pas donner son accord si le projet concerne une zone ou une prescription qui a été touchée par des modifications dans le PAL. Dans ces cas-là, le permis de construire ne peut pas être octroyé. Ces dossiers devront attendre l'approbation du PAL, ce qui pose problème aux maîtres d'ouvrages qui ne peuvent pas commencer les travaux envisagés.

A ce jour, la commune n'a aucune nouvelle de l'OACOT quant à l'avancée du dossier.

Le Conseil communal regrette cette situation qui est indépendante de sa volonté. Il mettra tout en œuvre pour accélérer le traitement de ce dossier.

Le Conseil communal

Mise en zone 30km/h des routes communales à Prêles

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière :

Prêles, zones 30 «Routes communales»

Signalisation par zones 30 km/h

Délimitation: sur toutes les routes communales
Motif de la mesure: Augmentation du niveau de sécurité sur les routes communales

Le plan de la mise en zones 30 km/h peut être consulté à la commune pendant les heures d'ouvertures du 7 mars 2025 au 6 avril 2025.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif

doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Prêles, le 7 mars 2025

Conseil communal

Ramassage des déchets verts de jardin en 2025

Les factures 2025 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au vendredi 21 mars 2025 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale**, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2025.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

	Mars	
Samedi	8	8h à 12h
Lundi	10	8h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale le

Mercredi 9 avril 2025 à 20h
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant:

- Ouverture de l'assemblée
- Demande de crédit d'engagement pour adhésion à Charte 25, soit externalisation des prestations de services du service électrique pour un coût unique de CHF 85'600.- et des coûts annuels de CHF 52'800.-
 - Présentation
 - Approbation
- Demande d'un crédit d'engagement de CHF 112'400.- pour la rénovation de la station transformatrice Le Marais 1051 - parcelle 3019
 - Présentation
 - Approbation
- Communications du Conseil communal
- Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Nods, le 7 mars 2025

Conseil communal

Élections communales du 9 février 2025

Lors du scrutin communal du 9 février 2025, M^{me} Isabelle Winkelmann a été élue avec 15 voix. Le Conseil communal a validé cette élection dans sa séance du 18 février dernier.

M^{me} Isabelle Winkelmann a refusé son élection pour des raisons personnelles. Le Conseil communal, dans sa séance du 4 mars, a accepté cette décision.

En outre et étant donné que les autorités communales devront être réélues intégralement dans le dernier trimestre de 2025, le Conseil communal se laisse un délai de réflexion pour décider si oui ou non une nouvelle élection libre sera organisée.

Conseil Communal

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de

passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

- Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.
- La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

7 et 8 mars 2025

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h

Rappel important: Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas, il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.
Commune mixte de Nods

Commune de Nods

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Nods lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: commune de Nods

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Nods pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» (www.be.ch/manuel-mensuration)

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:
 - Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité

Le cinéma des 4-6 ans
LA PETITE LANTERNE

A La Petite Lanterne, les 4-6 ans découvrent le cinéma avec leurs parents.

Billets sur
www.petitelanterne.org

- avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non- membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG
- Sécurité de l'information:
 - Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)
- Critères d'adjudication:**
- Critères principaux:
 - Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)
- Sous-critères:
- Prestations
 - Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
 - Références (Pondération: 5%)
 - Service à la clientèle (Pondération: 5%)
 - Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)
- Assurance-qualité
 - Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
 - Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
 - Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
 - Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)
- Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)
- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.
- Développement durable
 - Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
 - Ecologie (Pondération: 5%)
- Les documents sont publiés sous: www.be.ch/election-gc
- Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Nods.**
- Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à l'administration communale de Nods d'ici au 29.03.2025 (le cachet de la poste faisant foi).
- Voies de droit:**
- Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Le passé disparu par Charles Ballif



La Neuveville, 1955, Inondation - Hôtel J.-J. Rousseau (collection Charles Ballif)

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 9 mars

17h, à l'église de Diesse, culte Clin Dieu « Comment les personnes avec un handicap peuvent-elles changer notre regard sur la vie » avec Cécile Malfroye, aumônière aux Perce-Neige.

Mercredi 12 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière
14h, maison de paroisse de Diesse, KT 9H

Dimanche 16 mars

10h, à la Blanche-Eglise, culte avec la pasteur Marie-Laure Krafft Golay

Samedi 22 mars

12h, Place de la Liberté, vente soupe de Carême au profit de l'EPER et d'Action de Carême.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 9. März

10.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gottesdienst «Gastfreundliche Kirche», mit Pfr. Peter von Salis, Miriam Vaucher (Klavier) und Monika Halter als Gastgeberin (Kaffee und Zöpfe).

Pikettdienst

7. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 9 mars 2025, 1^{er} Dimanche de Carême, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Soupes de Carême 2025, Bienne et La Neuveville
Chaque année, pendant la période de Carême, les paroisses réformée et catholique de Bienne s'unissent pour organiser les traditionnelles soupes de Carême.

Les soupes de Carême sont non seulement l'occasion de partager un repas léger en bonne compagnie mais aussi de récolter des dons en faveur d'œuvres caritatives.

Samedi 22 mars 2025, dès 11h
Place de la Liberté, La Neuveville

Dimanche 9 mars 2025, dès 11h 30

Maison Wytttenbach, rue du Rosius 1, Bienne

Samedi 22 mars 2025, à 19h

Salle de paroisse de Reuchenette, Péry-Reuchenette

Mercredi 26 mars 2025, à 12h,

Maison Calvin, rue de Mâche 154, Bienne

Mercredi 2 avril 2025, à 12h

Centre Christ-Roi, Geyisried 31, Bienne

Cette année, les Soupes de Carême soutiennent un programme d'Action de Carême au Guatemala, visant à accompagner les populations autochtones face aux expropriations de terres, aux projets miniers et aux défis climatiques. En partenariat avec des organisations locales, ce projet renforce les droits collectifs et individuels, promeut l'agroécologie pour améliorer la sécurité alimentaire de 4 350 familles, protège les ressources en eau de 250 communautés et valorise l'identité culturelle de 13 000 personnes. En y contribuant, les participants aident à bâtir un avenir plus juste et durable pour ces populations vulnérables.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Café Contact

Vendredi 7 mars, 13h30-16h, Maison de paroisse, moment convivial de partage pour passer un bon après-midi. Un transport est organisé, merci de contacter Katia au 079 347 57 88 de partage
Rencontre suivante: Vendredi 21 mars

Culte Clin Dieu

Dimanche 9 mars, Culte 17h à Diesse, culte intergénérationnel sur le thème du handicap. Participation de M^{me} Cécile Malfroy aumônière des Perce-Neige

SOS futur maman

Vendredi 14 mars, 19h30, Maison de paroisse de Nods, présentation avec Mme Carmen Krueger, comment SOS futurs maman vient en aide, soutien, accompagne de nombreuses femmes?

Dimanche 16 mars

10h, Diesse, culte animé par les catéchumènes de 9H de la région Lac-en-Ciel, service de voiture, voir ci-dessous. Merci de venir les entourer.

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 9 mars

17h à Diesse, culte Clin Dieu pensé spécialement pour les jeunes.

Mardi 11 mars

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

Dimanche 16 mars

10h à Nods, culte avec Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle. Une soupe sera servie après le culte.

Mardi 18 mars

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

Dimanche 23 mars

10h, culte à Nods.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



Les centres de consultation
à votre proximité

www.infoentraide-be.ch

0848 33 99 00



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Adresses utiles | 11

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluwin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Ve 7et Sa 8.03.2025 20h30 Nathanaël Rochat
Complet
Samedi 15.03.2025 20h30 Karine C
Ve 21 à Di 23.03.2025 Boogie-Woogies
Festival

Dimanche 06.04.2025 17h00 Cie Pataclown
Vendredi 11.04.2025 20h30 Thierry Romanens
Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30 En apARTÉ
Dimanche 27.04.2025 17h00 En apARTÉ
Dimanche 04.05.2025 17h00 Ensemble instrumental
de La Neuveville

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch